



**RECRUTEMENT PAR LA VOIE DU PARCOURS D'ACCÈS AUX CARRIÈRES DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, HOSPITALIÈRE ET D'ÉTAT (PACTE) POUR  
L'ACCÈS AU CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE CHANCELLERIE DU MINIS-  
TÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**

**Décision portant désignation des membres de la commission de sélection des candidats**

La directrice des ressources humaines

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 326-10 à L. 326-19 ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-902 du 2 août 2005 modifié pris pour l'application de l'article 22 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat.

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Mme Benoîte DOMINGUEZ-BELEY, cheffe de pôle de l'entraide judiciaire, est désignée en qualité de présidente de la commission de recrutement par la voie du PACTE pour l'accès au corps des adjoints administratifs de chancellerie au titre de l'année 2024.

**Art. 2** – Sont nommées membres de la commission chargée d'évaluer l'aptitude des candidats :

- Mme Alena GRAND, cheffe de bureau des parcours professionnels des agents titulaires et assimilés de catégorie C ;
- Mme Vicchika HOARAU, conseillère entreprise à France Travail Paris Saint-Pétersbourg ;
- Mme Laetitia PIERRAT, cheffe de la Task Force égalité-diversité.

**Art. 3** – En cas d'empêchement de Mme Benoîte DOMINGUEZ-BELEY, les fonctions de présidente de la commission seront assurées par Mme Alena GRAND. M. Benoît BIGAND, adjoint à la cheffe de bureau des parcours professionnels des agents titulaires et assimilés de catégorie C, assurera alors les fonctions de membre de la commission.

**Art. 4** - En cas d'empêchement de Mme Alena GRAND ou de Mme Vicchika HOARAU, leurs fonctions de membres de la commission seront assurées respectivement par M. Benoît BIGAND, adjoint à la cheffe de bureau des parcours professionnels des agents titulaires et assimilés de catégorie C, ou par Mme Malgorzata SEVIN, conseillère entreprise à France Travail Paris Saint-Pétersbourg.

Fait le 30 mai 2024

**Agnès ROMATET-ESPAGNE**  
Directrice des ressources humaines